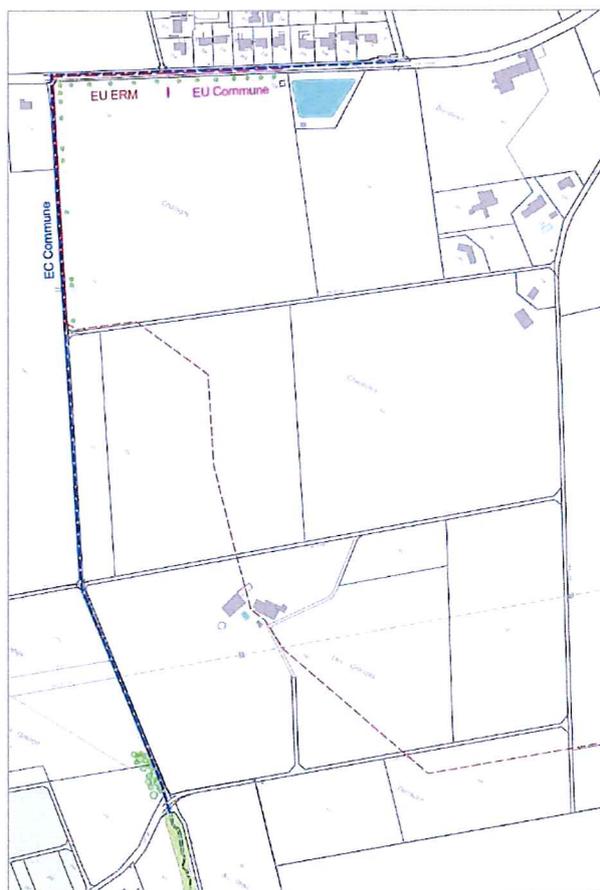


2.2 COLLECTEURS EXISTANTS

A ce jour, les collecteurs existants sont situés sous le bord de route côté Jura puis ensuite en bordure du domaine public jusqu'au ruisseau du Blacon, selon le tracé en bleu sur l'image ci-contre.

Ils sont sous dimensionnés et présentent des défauts structurels. De plus, les chambres mixtes eaux claires et eaux usées doivent être séparées pour éviter tout risque de débordement et par conséquent soit des eaux claires parasites à la STEP ou des déversements d'eaux usées dans le ruisseau.

L'ERM possède également un collecteur d'eaux usées dans l'emprise des travaux. Celui-ci sera réfectionné au même titre que les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de la Commune.



Extrait de la situation générale du projet

3 PRESENTATION DU PROJET

3.1 COLLECTEURS COMMUNAUX

Le collecteur d'eaux claires communal sera remplacé sur l'intégralité de son tracé, soit 1200 mètres.

Le 1^{er} tronçon, de 825 m, situé entre le chemin de la Riettaz où se trouve la tête de décharge dans le ruisseau du Blacon et la route des Cigognes sera réalisé en premier. Le collecteur d'eaux claires communal aura un diamètre de 600 à 1250 mm. A l'amont de ce tronçon, 280 mètres de collecteur ERM, diamètre 250 mm d'eaux usées, seront remplacés. La profondeur moyenne des canalisations sera d'environ 2.0 à 3.0 mètres.

La tête de décharge dans le ruisseau du Blacon sera réalisée avec des blocs d'enrochement jointoyés négativement afin de casser le flux et protéger les berges et le lit contre les phénomènes d'érosion.

Le second tronçon, de 375 m, sera réalisé le long de la route des Cigognes en direction du village de Denens jusqu'au chemin du Jura. Le collecteur d'eaux claires communal aura un diamètre de 500 à 600 mm. Sur ce tronçon 130 mètres de collecteur ERM d'eaux usées et 120 mètres de collecteur communal d'eaux usées seront remplacés. La profondeur moyenne des canalisations sera d'environ 4.0 mètres avec une profondeur maximale de 5.0 mètres.

Une fois la fouille effectuée, la remise en état sera réalisée au fur et à mesure sur le chemin chaintre. Sur la route des Cigognes, une pose de revêtement sera réalisée à la fin du chantier soit une bande d'environ 2.0 mètres puis une couche finale de roulement sera réalisée l'année suivante pour permettre d'éventuels tassements dus aux fouilles profondes.

La durée totale des travaux est estimée entre 7 et 8 mois. Durant la phase le long de la route de Cigognes, la circulation sera maintenue avec des feux de manière alternée pour que les bus puissent circuler.

Ces travaux se trouvant dans le domaine public et consistant en des travaux d'entretien, il n'y aura pas de mise à l'enquête publique. Cependant, une procédure interne au Canton est en cours pour la modification de la tête de décharge.

3.2 COLLECTEURS ERM

Le collecteur de l'ERM situé dans l'emprise de la fouille communale sera remplacé alors que celui traversant la zone "les Granges" jusqu'à la route cantonale Lully – Denens sera réfectionné par des travaux de robotique et gainage sans ouvrir de tranchées.

Le procédé du gainage consiste à placer à l'intérieur de la canalisation existante une enveloppe en résine contre les parois du tuyau puis de la durcir afin qu'elle apporte l'étanchéité et la portance nécessaire.

3.3 EMPRISES ET ACQUISITION DES TERRAINS

Les nouvelles canalisations seront situées dans l'emprise du domaine public. Des contacts seront pris avec les agriculteurs afin de définir les zones de dépôt des terres végétales sur les parcelles voisines de la fouille.

3.4 SERVICES INDUSTRIELS

Des contacts sont entretenus avec les différents services industriels afin d'assurer la coordination pour les éventuels projets en cours ou travaux projetés. Une coordination particulière sera faite avec l'association intercommunale des eaux du Boiron (AIEB) qui projette des travaux dans le secteur.

4 PLANNING

Le planning du projet est le suivant :

Mise en soumission	Mai – juin 2016
Votation du crédit par le Conseil Général	Septembre 2016
Votation du crédit par l'ERM	Octobre 2016
Début des travaux	Fin 2016 ou début 2017 selon météo
Fin des travaux (hors tapis)	Fin septembre 2017
Revêtement final sur la route	Eté 2018

5 DEVIS DES TRAVAUX

Le devis a été établi sur la base du retour des soumissions organisées selon la procédure ouverte en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Travaux de génie civil	Fr. 1'008'000.00
Marquage et signalisation	Fr. 4'000.00
Prestations pour pertes de cultures	Fr. 5'000.00
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 59'500.00
Participation aux travaux ERM (85%)	Fr. 376'550.00
Total des travaux TTC	Fr. 1'453'050.00

Les montants ci-dessus ont été calculés sur retour de soumission et contiennent 10 % de divers et imprévus.

6 FINANCEMENT

Le financement de cet investissement sera assuré de la manière suivante :

Fonds propres

Trésorerie courante (prélèvement fonds de réserve collecteurs et épuration)	Fr. 283'050.00
---	----------------

Fonds étrangers

Part à financer par un emprunt

Fr. 1'453'050.- ./ Fr. 283'050.-	Fr. 1'170'000.00
----------------------------------	------------------

Total de l'investissement	Fr. 1'453'050.00
---------------------------	------------------

7 ASPECT COMPTABLE

L'amortissement comptable s'effectuera par un prélèvement de Fr. 283'050.- sur notre fonds de réserve collecteurs et épuration, puis le solde sera amorti, dès 2018, comme le remboursement de l'emprunt, sur une durée maximale de 30 ans

8 INCIDENCE SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

S'agissant d'un compte affecté, les intérêts de l'emprunt, ainsi que l'amortissement seront portés en charge du compte 46 "Egouts et épuration", soit :

Amortissement annuel sur 30 ans (Fr. 1'170'000.- / 30 ans)	Fr. 39'000.-
Intérêts sur base taux actuels (estimé actuellement à ~1,5%)	Fr. 17'550.-
Total charge annuelle	Fr. 56'550.-

9 CONCLUSIONS

Ce projet, issu de nombreuses discussions entre la Municipalité, l'ERM, le bureau d'études et les services cantonaux, concrétise le vœu de mettre en conformité les collecteurs de ce secteur afin d'en assurer l'étanchéité et la capacité d'évacuation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Denens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE DENENS

- Vu le préavis 8/2016 de la Municipalité,
- Oûi les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis relatif à un crédit pour l'assainissement des collecteurs EC et EU "Chatagny - Les Granges".
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.
3. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'453'050.-
4. de financer ce montant de la manière suivante :
 - a. Fr. 283'050.- par la trésorerie courante
 - b. Fr. 1'170'000.- par un emprunt dans le cadre de notre plafond d'endettement
5. d'amortir cet investissement de la manière suivante :
 - a. Fr. 283'050.- par un prélèvement au fonds de réserve collecteurs et épuration (compte n° 9280.2)
 - b. Fr. 1'170'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de Fr. 39'000.- par année, la première fois dans les comptes de l'exercice 2018

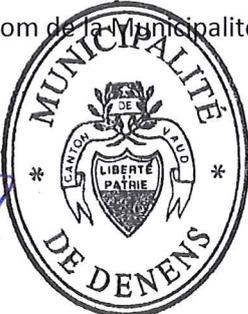
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 août 2016

Responsable du dossier : Monsieur Philippe Pernet

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Bernard Perey



La Secrétaire

Mary-J. Distretti